



VOLLEY-BALL

Saison 2023/2024

EMETTEUR : Ligue Paris- Île-de-France du Sport U
DESTINATAIRES : Associations Sportives IDF
DATE : 28 septembre 2023
OBJET : Circulaire régionale Volley-ball

INFORMATIONS GENERALES

REGLEMENT ADMINISTRATIF

- Les documents administratifs
- Lieux, dates, heures, reports et forfaits
- Arbitrage
- Réclamations
- Résultats

REGLEMENT SPORTIF

- Durée des matches
- Attribution des points, cas d'égalité
- Joueurs brûlés
- Règles particulières

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

FORMATION D'ARBITRES

1 INFORMATIONS GENERALES

LE VOLLEY BALL ILE DE FRANCE EST GERE PAR la LIFSU Paris.

Les résultats et feuilles de match seront à envoyer à la LIFSU Paris : paris@sport-u.com.

Jusqu'au mardi soir précédant les rencontres, des modifications sont susceptibles d'être apportées aux calendriers. Vous devez donc consulter le site de la Ligue régulièrement pour en être informés : <https://sport-u-iledefrance.com/sports-co-volley-2/>

Passée cette limite du mardi soir, les éventuelles modifications de calendriers vous seront notifiées par téléphone ou mail.

Toutes les décisions énoncées dans cette circulaire ont été élaborées ou (et) approuvées par la C.M.R. du 28 septembre 2023.

2 REGLEMENT ADMINISTRATIF

SE REFERER AUX REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F. Sport U.

2.1 LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

2.1.1 PRESENTATION DES PIECES ADMINISTRATIVES :

L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FFSPORTU, qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre), et au capitaine de l'équipe adverse :

De sa licence valide (ou attestation délivrée par la LIFSU) accompagnée de sa carte d'étudiant. Format dématérialisé conseillé.

En cas de non-présentation, il sera demandé une pièce nationale d'identité, ainsi que le N° de licence. Si l'étudiant ne peut satisfaire à ces deux conditions, il ne jouera pas.

En cas de manquement à ces dispositions, ou de fraude, même constaté a posteriori, les sanctions suivantes seront appliquées : match perdu par pénalité + sanction prononcée par la CMR et la commission de discipline le cas échéant.

2.1.2 VERIFICATION DES LICENCES :

Le capitaine d'équipe et l'arbitre doivent vérifier les licences et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

- Nombre de licences individuelles autorisées : 1
- Nombre de licences extérieures autorisées : 1
- Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12

Licence « extérieure »

Tout licencié qui ne dispose pas dans sa propre A.S. d'une équipe dans le sport considéré, pourra être autorisé par la LIFSU Paris à **intégrer l'équipe d'une A.S. de la même académie** dans les limites ci-dessous :

- 1 joueur maxi par équipe
- Inclus dans les quotas « licences individuelles » définis par chaque commission mixte nationale
- Il ne peut participer qu'avec une seule association.

Attention : Aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en championnat N1 des écoles ni en championnat des IUT.

Dans tous les autres niveaux, la licence individuelle et/ou extérieure sera autorisée pour les Ecoles au même titre que pour les Universités et STAPS.

NB : On ne peut pas cumuler une licence individuelle et extérieure lors d'un même match.

2.1.3 CUMUL DE CARTES D'ETUDIANT :

Un étudiant ne peut représenter qu'une seule association sportive, même s'il possède deux cartes d'étudiant. Un étudiant possédant une inscription en STAPS sera obligatoirement licencié dans cet établissement.

2.2 LIEUX, DATES, HEURES, REPORTS ET FORFAITS

Les lieux, dates et heures des rencontres sont fixés par la LIFSU PARIS pour les compétitions régionales et Inter-Ligues.

2.2.1 HORAIRES :

Les horaires annoncés sur les calendriers sont ceux d'accès à la salle. Le match débutera 15' maximum après l'accès à la salle. Ces 15' correspondent au temps maximum d'échauffement. Chacun est prié de respecter ce timing afin que le retard des uns ne prive pas les suivants de jeu.

2.2.2 REPORTS :

Les reports sont à annoncer au plus tard le lundi 14h précédent le match. Passé ce délai, match perdu pour l'équipe demandeuse.

Pour cela, l'équipe demandeuse doit remplir le formulaire en ligne sur le site de la LIFSU PARIS (<https://framaforms.org/formulaire-de-report-1623676250>). Ce formulaire est à remplir une fois l'accord trouvé avec l'équipe adverse.

Les arrangements entre équipes doivent se faire de préférence par mail afin d'avoir des traces écrites. En cas de litige, seuls les écrits seront pris en compte par la LIFSU PARIS.

Si le formulaire est envoyé sans accord de l'équipe adverse, match perdu.

En cas de non-disponibilité d'installation sportive, la LIFSU PARIS proposera un lieu de rencontre. Si cette solution ne convient pas, un forfait sera attribué à l'équipe demandeuse.

Les demandes de reports seront closes 3 semaines avant la fin du championnat.

En cas d'incident sur les installations sportives empêchant le déroulement de la rencontre, la LIFSU PARIS reprogrammera le match.

Quand un report est accepté par la LIFSU Paris et qu'il est validé sur le site, l'équipe absente sur le terrain à la date du report est déclarée battue par forfait et supportera la charge des frais d'arbitrage.

2.2.3 FORFAITS :

Au coup de sifflet de début de match (échauffement passé), l'équipe incomplète, moins de 6 joueurs (ses) présents(es) sera déclarée **FORFAIT**. Le terrain devra être libéré pour l'heure de l'échauffement du match suivant.

ATTENTION :

- **2 FORFAITS, QUELS QU'ILS SOIENT, ENTRAINENT LE FORFAIT GENERAL DE L'EQUIPE POUR L'ANNEE AINSI QUE SA RETROGRADATION AUTOMATIQUE AU NIVEAU INFERIEUR POUR L'ANNEE SUIVANTE.**
- **UNE ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH OU DE RESULTAT ENTRAINERA OBLIGATOIREMENT LE FORFAIT DES 2 ÉQUIPES CONCERNÉES ET LES FRAIS D'ARBITRAGES SERONT FACTUREES A L'ÉQUIPE VAINQUEUR QUI EST CHARGÉE DE L'ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH.**
- **TOUTE ÉQUIPE ÉTANT DÉCLARÉE FORFAIT SE VERRA FACTURÉE DES FRAIS COMME SUIT :**

FORFAIT AVEC PREAVIS*	50,00€
FORFAIT SANS PREAVIS**	100,00 €** 2 Forfaits = l'équipe est exclue du championnat
FORFAIT GENERAL ANNONCE	100,00 €
FORFAIT GENERAL PAR PENALITE	200 € Cumulé aux forfaits enregistrés

Le préavis est reconnu lorsque la LIFSU et l'ADVERSAIRE ont été informés par mail du forfait 24h avant la rencontre et que celui-ci est précisé sur la feuille de match correspondante.

**** dans certains cas les frais d'arbitrage déjà engagés pourraient être imputés à l'équipe forfait.**

2.3 RECLAMATIONS :

Pour être prise en considération, toutes réserves ou réclamations doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match, avec un rapport de l'arbitre, et envoyé par mail à paris@sport-u.com sous 24 heures.

2.4 ARBITRAGE :

En cas d'absence d'arbitre officiel, et sauf accord avant le match entre les deux capitaines, chaque équipe est tenue de présenter un arbitre. Après tirage au sort, la personne désignée deviendra à ce moment arbitre officiel et respectée comme tel.

AFIN DE FACILITER L'ARBITRAGE ET AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION D'UN LIBERO, IL EST OBLIGATOIRE DE SE MUNIR DE MAILLOTS AVEC NUMEROS. LE LIBERO PORTERA UN MAILLOT D'UNE COULEUR DIFFERENTE.

2.5 RESULTATS

! LES FEUILLES DE MATCH SERONT FOURNIES PAR L'EQUIPE QUI RECOIT !

ELLES DEVRONT ETRE REDIGEEES AVEC UNE GRANDE ATTENTION ET DE FACON PRECISE ET LISIBLE (NIVEAU - N° DE POULE - N° DE LICENCE...) Elles devront être retournées dès le jeudi soir ou vendredi matin par mail à paris@sport-u.com.

L'EQUIPE VAINQUEUR est responsable de l'envoi de la feuille et non l'arbitre ou l'équipe recevant.

LES FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES LE VENDREDI MATIN SUIVANT LA DERNIERE JOURNEE DE LA POULE AVANT 10h00 ENTRAINERONT UN FORFAIT POUR LES 2 EQUIPES CONCERNEES.

VOUS TROUVEREZ LES FEUILLES DE MATCH SUR NOTRE SITE INTERNET : <https://sport-u-iledefrance.com/sports-co-volley-2/>

3 REGLEMENT SPORTIF

En l'absence de règlement spécifique FFSPORTU, c'est le règlement FFVB qui fera référence.

3.1 DUREE DES MATCHES :

UNIVERSITAIRES / ECOLES / FILLES / GARCONS :

- Matches en 3 sets quoiqu'il arrive !!! (Exemple : 3 sets à 0 ou 2 sets à 1), chaque set se jouant en 25 points avec 2 points d'écart.

3.2 ATTRIBUTION DES POINTS

3.2.1 NIVEAU UNIVERSITAIRE JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

- Victoire : 4 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : 0 point
- Bonus défensif si défaite 2- 1 : + 1 point

➤ Le classement tiendra compte en premier lieu du nombre de victoires.

Les AS comptant un même nombre de victoires seront ensuite départagées :

1. Le nombre de points
2. Par le quotient sets gagnés/sets perdus sur l'ensemble des matches.
3. Par le quotient points gagnés/points perdus.
4. Par le gain du match particulier.

3.2.2 NIVEAU ECOLE JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

- Victoire : 4 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : 0 point
- Bonus défensif si défaite 2- 1 après 1-1 : + 1 point pour l'équipe perdante.

En cas d'égalité en fin de championnat, les AS comptant un même nombre de points seront départagées :

1. Par le quotient sets gagnés/sets perdus sur l'ensemble des matches.
2. Par le quotient points gagnés/points perdus.
3. Par le gain du match particulier.

3.3 JOUEURS BRULES (REGLE SPECIFIQUE AU CHAMPIONNAT INTER-LIGUES) :


Toute AS engageant plusieurs équipes devra **OBLIGATOIREMENT** fournir une liste de 5 joueurs brûlés dans chacune de ses équipes évoluant au niveau 1 avant le **07 décembre 2023**.
[Cliquez ici](#) pour fournir la liste.

Les joueurs n'étant pas sur cette liste peuvent donc redescendre au niveau inférieur.

Sans liste déposée, un joueur ayant fait trois matches dans une équipe ne peut redescendre au niveau inférieur.

 Attention règle différente de brûlage pour les Championnats de France N1 et N2. Voir **Chapitre 5.3** de la présente circulaire.

3.4 REGLES PARTICULIERES : (UNIQUEMENT IDF)

 Les joueurs absents en début de partie peuvent prendre part à la rencontre jusqu'au coup de sifflet de début du 2ème set à condition :

- que la rencontre ait commencé à 6 joueurs.
- que ces joueurs soient portés sur la feuille de match avant le début de la partie.

- ☞ Les AS sont autorisées à présenter une **équipe mixte** avec deux filles au maximum uniquement pour les championnats ECOLES GARÇONS à **partir du niveau 2**, à la condition que celles-ci n'aient pas d'équipe féminine engagée dans le championnat.
- ☞ Les AS sont autorisées à présenter une **équipe mixte** avec deux filles au maximum pour les championnats UNIVERSITÉS GARÇONS **uniquement au niveau 2**.
- ☞ **Temps-morts** : 2 temps-morts de 30 secondes possibles, choisis par le coach de chaque équipe, par set.
- ☞ **Libéros** : Valable pour tous les niveaux Ecoles et les niveaux 2 et plus Universités
 - 2 libéros par équipes autorisés.
 - Changement de libéro toléré de set en set. Le libéro peut devenir joueur.

Attention cette règle ne s'applique pas pour le Niveau 1 Universités.

4 UTILISATION DES INSTALLATIONS

4.1 IMPORTANT

Nous mettons à votre disposition pour les compétitions (et entraînements) un certain nombre d'installations de la Ville de Paris. Nous vous rappelons qu'il faut **impérativement signer les feuilles de présence que tiennent à votre disposition les gardiens.**

Aidez-nous donc à conserver ces installations dans l'intérêt de TOUS

4.2 SÉCURITÉ

La plupart des installations ne disposant d'aucun personnel spécifique, vous veillerez particulièrement à l'installation et au rangement des matériels sportifs mis à votre disposition.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la manipulation des buts de Handball, et sur l'impérieuse nécessité de les fixer au sol en début de séance, mais également de les ranger, lorsque l'activité suivante est différente, en les accrochant aux endroits prévus à cet effet afin d'éviter qu'ils basculent en cas de suspension.

Votre vigilance permettra d'éviter des accidents qui peuvent être très graves

5.1 LE CHAMPIONNAT IDF NIVEAU 1 SE DECOMPOSE EN DEUX FILIERES :

- ☞ **Championnat de France « Nationale 1 et Nationale 2 »** : formule ouverte aux universités et aux STAPS
- ☞ **Championnat de France École « CFE1 et CFE2 »** : formule ouverte aux écoles.
- ☞ **Les Play-off** : Ils concernent les meilleures équipes de niveau 1 écoles et universités pour déterminer les qualifiés sur les championnats de France CFE et CFU, N1 et N2.

- ☞ **Universités :**
 - 1 quota féminin CFU N1
 - 1 quota masculin CFU N1
 - 1 quota féminin CFU N2
 - 1 quotas masculin CFU N2

- ☞ **Ecoles :**
 - 1 quota féminin CFE 1
 - 1 quota masculin CFE 1
 - 2 quotas féminins CFE 2 (info mise à jour le 14/11/23)
 - 1 quota masculin CFE 2

5.2 LE CHAMPIONNAT IDF POUR LES NIVEAUX INFÉRIEURS (NIVEAU 2 ; 3 ; 4 ; VOIR 5)

Les championnats sont réalisés au niveau académique :

- ☞ **Le championnat de l'Académie de Paris**
- ☞ **Le championnat de l'Académie de Créteil – Versailles**

La répartition des équipes dans les différents niveaux s'effectuera à la fin de la première phase de brassage, et dans la mesure du possible, de la situation géographique et/ou des contraintes horaires.

Les nombres d'équipes par NIVEAU seront indiqués à titre indicatif, dans les **organigrammes** mis en ligne sur notre site une fois que toutes les équipes seront inscrites. Référez-vous à l'organigramme qui correspond à votre filière : <https://sport-u-iledefrance.com/sports-co-volley-2/>

Additif :

Les équipes mixtes, au sens d'un regroupement annoncé en début d'année, de joueurs appartenant à 2 associations sportives de petites écoles, ne peuvent prétendre à une montée en Niveau 1.
Une dérogation pourra être accordée par la Commission Mixte Régional de début d'année, sur présentation d'une demande motivée à la LIFSU Paris.

CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE 1 : les 29 et 30 mai 2024 à Rennes

- Le championnat Nationale 1 qualifiera un maximum de 8 équipes en phase finale, réparties en 2X2 poules de 4.
- ½ finales croisées ; classements ; finales.
- Se référer au règlement de la FFSU consultable sur le site national : <https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/volley-ball/#>
- Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour **le 26 avril 2024**.
- Les quotas sont de 1 équipe fille et 1 équipe garçon en CFU N1.

CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE 2 : les 29 et 30 mai 2024 à Rennes

- Le championnat Nationale 2 qualifiera un maximum de 8 équipes en phase finale, réparties en 2X2 poules de 4.
- ½ finales croisées ; classements ; finales.
- Se référer au règlement de la FFSU consultable sur le site national : <https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/volley-ball/#>
- Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour **le 26 avril 2024**.
- Les quotas sont de 1 équipe fille et 1 équipe garçon en CFU N2.

Chaque inter-ligues se voit attribuer un quota dans chaque filière (N1 JG ; N1 JF, N2 JG et N2 JF).

Deux quotas supplémentaires sont attribués aux inter-ligues auxquelles appartiennent les équipes arrivées premières et deuxièmes du CFU de l'année n-1.

Un quota (sur l'ensemble des 4 filières) est réservé à l'AS support de la Ligue organisatrice. La Ligue organisatrice bénéficie donc d'un quota en N1 JG OU N1 JF OU N2 JG OU N2 JF.

Les quotas restants, y compris celui réservé à la Ligue organisatrice si celle-ci ne l'utilise pas, seront reversés aux inter-ligues auxquelles appartiennent les 3èmes du CFU n-1.

La Ligue organisatrice a jusqu'au lundi 6 novembre 2023 pour annoncer le quota qu'elle souhaite utiliser.

Les quotas définitifs seront publiés le mardi 7 novembre 2023 : <https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/volley-ball/>

CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉCOLE : **les 04 et 05 avril 2024 à Rennes**

- ☞ 2 Championnats distincts : 6 équipes en CFE1 ; 6 équipes en CFE2.
- ☞ Formule sportive annoncée sur le règlement de la FFSU consultable sur le site national : <https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/volley-ball/#>
- ☞ Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour le **01 mars 2024**.
- ☞ Les quotas sont de :
 - 1 équipe fille et 1 équipe garçon en CFE 1.
 - **2 équipes filles (info mise à jour le 14/11)** et 1 équipe garçon en CFE 2.

Chaque inter-ligues se voit attribuer un quota dans chaque filière (CFE 1 JG ; CFE 1 JF, CFE 2 JG et CFE 2 JF)

Deux quotas (sur l'ensemble des 4 filières) sont réservés à l'AS support du site de Ligue organisateur. Le site de Ligue organisateur bénéficie donc d'un quota en CFE 1 JG OU CFE 2 JG ET en CFE 1 JF OU CFE 2 JF.

Le site de Ligue organisateur a jusqu'au lundi 6 novembre 2023 pour annoncer les 2 quotas qu'il souhaite utiliser.

Les quotas restants et non utilisés par le site de Ligue organisateur seront reversés aux inter-ligues auxquelles appartiennent les 1ers de la saison n-1 dans les filières restantes.

Les quotas définitifs seront publiés le mardi 7 novembre 2023 : <https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/volley-ball/>

5.3.1 REGLE DE BRULAGE ENTRE PLUSIEURS EQUIPES D'UNE MEME A.S. :

Lorsqu'une AS présente plusieurs équipes, chaque équipe est réputée distincte.

Les équipes 2 d'une même AS ne pourront comporter aucun joueur et aucune joueuse LNV.

Aucun transfert n'est possible entre deux équipes de la même AS, avant la fin de chaque phase (Ligue – Inter-Ligues). En revanche, à l'issue d'une phase, les joueurs d'une équipe éliminée peuvent être autorisés par leur AS à intégrer l'équipe restant en course.

Aucune de ces dispositions ne s'appliquent aux joueurs des équipes écoles engagées en niveau Nationale 2 ni aux participants au championnat de France des IUT qui peuvent disputer un autre championnat avec l'équipe de leur université.

Pour tout renseignement concernant l'organisation des phases finales, consultez le site de la FFSU :

<https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/volley-ball/>

6 FORMATION D'ARBITRES

Un plan de formation d'arbitres est mis en place en collaboration avec Ligue IDF de Volley.

Cette formation est ouverte à tous les étudiants (tes) intéressés (es) par l'arbitrage et permet l'obtention de diplômes d'arbitres F.F. Sport U. et/ou F.F.V.B.

Ces formations sont gratuites sur simple présentation de la licence FFSU.

6.1 FORMATION THEORIQUE

Réalisée par les cadres de la Ligue IDF de Volley Ball, la formation se déroule sur 3 samedis de la manière suivante :

- ☞ 2 matinées en Visio d'une durée de 2h.
- &
- ☞ 1 matinée en présentiel de 9h à 13h.

A la suite de cela il y aura un test théorique à passer.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec la LIFSU Paris.

Inscriptions et dates sur notre site internet : <https://sport-u-iledefrance.com/sports-co-volley-2/>

6.2 FORMATION ET VALIDATION PRATIQUE

La formation ainsi que la validation pratique s'effectuent en situation d'arbitrage sur des matches universitaires le jeudi après-midi ou soirée et/ou lors de plateaux mis en place par la Ligue IDF de Volley Ball. Un superviseur fédéral ou universitaire accompagne et évalue l'étudiant en formation.

La Directrice Régionale du Sport U
Julie Le Colleter